



ARRETE

fixant la liste des candidats déclarés admissibles, au titre de l'année 2022, à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

La ministre de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement par concours et examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2022 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté du 25 février 2022 fixant, au titre de l'année 2022, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès par concours au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 16 mars 2022 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2022 ;

VU le procès-verbal du jury de l'ENAC en date du 18 mai 2022,

ARRETE


Article unique - Les onze candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles, au titre de l'année 2022, à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile :

1	BOUNIAS	Joeffrey
2	CADUC	Keano
3	CAMU	Vincent
4	FABRE	Sandrine
5	GALL	Heuia
6	LAMIDEY	Arnaud
7	LE FUR	Simon
8	MINOT	Jordan
9	PORCHERON	Nicolas
10	QUINTON	Benjamin
11	VANDENBURIE	Bastien

Fait à Paris, le 31/05/2022

Pour la ministre et par délégation,

La sol...rice
des compétences et des ressources humaines



Françoise BUREAUD